



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an **deux mil vingt trois, le vingt deux mars**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **de SAINT JEAN DU FALGA**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Michel DOUSSAT**.

Étaient présents : M. Michel DOUSSAT, Mme Marilyn AUGERY, Mme Rolande LESTRADE, Mme Nadine ABENIA, M. Marc DEJEAN, Mme Claudine BERNARD, M. Christophe AVENARD, Mme Sabine BERGÉ, M. Georges RABAUD, M. Olivier CRISTOFOL, M. Frédéric RAGNÉ, Mme Valérie ESPY, Mme Catherine ZELMATI, M. Daniel DEDIEU, Mme Marion ZIMBLER, M. Guy DECOUIGNY, M. Jacques MIRABAIL.

Étaient absents excusés : M. Henri BENABENT, Mme Martine GIROTTO, M. Nicolas BERGÉ, Mme Elise PIC.

Étaient absents non excusés : M. Emmanuel MARTINEZ.

Procurations : M. Henri BENABENT en faveur de Mme Claudine BERNARD, Mme Martine GIROTTO en faveur de M. Olivier CRISTOFOL, M. Nicolas BERGÉ en faveur de Mme Sabine BERGÉ, Mme Elise PIC en faveur de M. Michel DOUSSAT.

Secrétaire : Mme Sabine BERGÉ.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Ce document lu par M. le Maire n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

---

### Point 1 : Demande de subvention au FDAL pour financer la réalisation d'aménagement urbain pour accès PMR-Place Beausoleil

Présentation du projet par M. Doussat.

M. Dedieu dit qu'il n'a pas eu le dossier pour pouvoir le voter. Certains élus ne l'ont également pas vu.

La séance est suspendue à 18h05, M. Doussat va chercher le dossier à la mairie.

Reprise de la séance à 18h12. Les élus regardent le dossier et celui-ci est soumis au vote.

Adopté à l'unanimité.

---

### Point 2: Demande de subvention pour la rénovation structurelle et énergétique, mise en accessibilité et extension de la Mairie de ST Jean du Falga

Présentation des demandes par M. Déjean.

Celui-ci remercie Audrey Rouch pour son travail dans l'élaboration des dossiers.

Le montant des travaux est inchangé, les demandes concernent le volet énergétique. Il y a 8 dossiers en cours pour la demande de subventions.

Cette demande est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Point 3 : Création d'un poste suite à un avancement de grade par l'ancienneté et dans le respect des lignes directrices de gestion.

Cette demande est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

---

Point 4 : Abrogation de la délibération du 2 avril 2009 dont l'objet est : nomination d'un agent à la fonction de garde champêtre.

L'agent ne disposant pas de la formation, ne peut prétendre au poste de garde champêtre.

Adopté à l'unanimité.

---

Point 5 : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Mme BERGE a posé la question suivante : l'agent sera-t-il sur un poste administratif ou technique ?

Monsieur le Maire a répondu : le poste n'est pas défini, l'agent passera aux services techniques et un point sera effectué au bout d'un mois.

Ce point est adopté à l'unanimité.

---

Point 6 : Informations diverses :

- La date du prochain conseil municipal est fixée au 5 Avril 2023.

- Mmes Espy et Zelmati informent que la chorale de St Jean du Falga participe à une représentation à l'église de Varilhes le 1 Avril à 20h30, au profit de l'association « le sourire de Joris ».

La séance est levée à 18h55.

La secrétaire, BERGE Sabine.

Le Maire, Michel DOUSSAT





**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2023**

**Liste des délibérations**

<b>N° Délibérations</b>	<b>Objets</b>	<b>Résultats votes</b>
MA-DEL-2023-004	Demande de subvention au FDAL pour financer la réalisation d'aménagement urbain pour accès PMR – Place Beau Soleil	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2023-005	Demande de subvention pour la rénovation structurelle et énergétique, mise en accessibilité et extension de la Mairie de Saint Jean du Falga	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2023-006	Création d'un poste suite à un avancement de grade par l'ancienneté et dans le respect des lignes directrices de gestion	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2023-007	Abrogation de la délibération du 2 avril 2009 dont l'objet est : nomination d'un agent à la fonction de garde champêtre	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2023-008	Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adopté à l'unanimité